

Angers, le mardi 3 avril 2018



A **Tous les parents d'élèves de 3ème**

Objet : Bourse de lycée pour 2018-2019
Référence : 18-199

Madame, Monsieur,

Le collège a la responsabilité de la gestion des dossiers de bourse de lycée puis de la transmission des dossiers aux services académiques. **La campagne annuelle se déroulera du 3 avril au 20 juin 2018.** Les informations relatives au barème d'attribution sont au verso de ce courrier et la procédure sera mise en ligne sur le site du collège dès aujourd'hui.

Si vous souhaitez déposer un dossier de bourses, il vous appartiendra de **faire une demande en ligne** en vous connectant à « scolarité services » - ou en retirant un dossier au secrétariat (vous-même ou votre enfant). La demande de bourse devra être faite avant / et au plus tard pour le **20 juin 2018, délai de rigueur.**

Passée cette date, le dossier ne pourra être étudié et sera considéré comme hors délai.

Dans le cas d'un dépôt en ligne, il ne vous sera pas demandé de copie d'avis d'imposition ; les informations fiscales sont directement récupérées. Pour les demandes papier, vous devrez fournir les justificatifs.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Principal,

Olivier JACQUES

----- ✂ -----
COUPON A REMETTRE OBLIGATOIREMENT AU PROFESSEUR PRINCIPAL AVANT LE 9 AVRIL 2018

Je / Nous soussigné(e)sexerçant l'autorité parentale à l'égard de classe

Déclare / déclarons avoir pris connaissance de l'information relative à la campagne de bourse de Lycée pour l'année scolaire 2018-2019.

Cocher la (ou les) cases correspondantes ci-dessous :

Une demande de bourse sera établie par mes soins (**en ligne** ou sur dossier papier - je / nous souhaite /ons un dossier papier)

Dans ce cas, merci de nous signaler si vous avez besoin d'une re-notification de vos codes d'accès au compte e-lyco. Oui Non

Je ne souhaite pas faire de demande de bourse de lycée.

A..... le

Signature(s) :

Olivier JACQUES,
Principal

Dossier suivi par
Lydia GUET
02.41.73.20.99



Collège Jean Monnet
48, rue de la Chambre aux
deniers
49036 ANGERS cedex 01
02 41 73 20 99
02 41 48 05 60
ce.0492081w@ac-nantes.fr



**BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES
DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE**

2/2

Barème d'attribution des bourses de lycée 2018-2019 - Année de référence des revenus : 2016

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016						
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	17 938	14 199	12 059	9 726	6 045	2 362
2	19 317	15 492	13 155	10 609	6 717	2 823
3	22 076	18 073	15 348	12 379	8 060	3 741
4	25 526	20 657	17 541	14 147	9 402	4 658
5	28 975	24 530	20 830	16 800	11 417	6 035
6	33 116	28 402	24 120	19 454	13 434	7 411
7	37 255	32 276	27 410	22 105	15 448	8 790
8 ou plus	41 394	36 150	30 699	24 757	17 463	10 166
Montant annuel de la bourse	435 €	534 €	630 €	726 €	822 €	921€

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
--	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits
pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation
(liste déterminée par arrêté) : 341,71 €